



L'inscription en 4 étapes pour la Saison 2017/2018

- 1) La fiche d'inscription ci-jointe
- 2) Le règlement de votre inscription, qui comprend l'assurance (Obligatoire) et l'adhésion annuelle au Paris Taekwondo Académie
- 3) Un certificat médical d'aptitude à la pratique du taekwondo (Obligatoire)
- 4) Fiche d'utilisation du droit à l'image
 - ✓ Comme chaque saison nous proposons des facilités de « paiement » pour le règlement de votre abonnement « annuel » à savoir règlement en 3 fois.
 - ✓
 - ✓ Dans ce cas, tous les chèques sont à déposer le jour de votre adhésion, ensuite l'échelonnement du règlement se fera sur les 3 premiers mois suivant votre adhésion.)
 - ✓
 - ✓
 - ✓ Le deuxième membre d'une même famille bénéficie d'une Réduction de 10% sur les forfaits annuels



Horaires et Lieux des Cours

Lieux	Jours	Public	Métro	Adresse
Collège Alain Fournier	Mardi 18h30 – 19h30 19h30 – 20h45 Vendredi 19h30 – 20h45	Adultes Débutants Enfants de moins de 10 Ans Adultes Débutants Adultes Débutants	Voltaire	87, rue Léon Frot 75011 Paris
Gymnase de la cour des lions	Lundi 12h15 – 13h30 19h00 – 20h00 20h00 – 21h30 Jeudi 19h30 – 21h00 Vendredi 12h15 – 13h30 Samedi 10h00 – 12h00	Adultes Adolescent & Enfants +10 Ans Adultes Adultes Adultes Adultes & Ados + 14 ans	Richard Lenoir Saint- Ambroise St Sébastien Froissart	9, rue Alphonse Baudin 75011 Paris
Ecole arts martiaux Traditionnel	Mardi 16h00 – 17h00 Mercredi 14h45 – 15h45 Jeudi 16h00 – 17h00 Samedi 14h30 – 15h30	Adultes & Lycéens + 15 ans Enfants à partir de 5 Ans Adultes & Lycéens + 15 ans Enfants à partir de 5 Ans	Maubert Mutualité	34, rue de la montagne Ste Geneviève 75005 Paris
Centre Sportif Jean Talbot	Lundi 20h00 – 21h15 Mercredi 20h00 – 21h15	Adultes & Lycéens + 15 ans Adultes & Lycéens + 15 ans	Jussieu	7 quai Saint-bernard 75005 Paris
Gymnase Olivier de Serres	Samedi 16h00 – 17h45	Adultes, Adolescent & Enfants à partir de 5 Ans	Porte de Versailles	99 ter rue Olivier de Serres 75015 Paris



Règlement Intérieur Adultes de l'Association Paris Taekwondo Académie

La pratique du Taekwondo a lieu dans un *dojang* (lieu des entraînements). Dans le *dojang*, les pratiquants doivent respecter des règles strictes, de bonne conduite et de sécurité, qui font partie intégrale de l'enseignement du Taekwondo.

ARTICLE 1 : LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Article 1-1 : Principes généraux

Le comportement général du pratiquant doit être guidé, *en toutes circonstances*, y compris à l'extérieur du *dojang*, par les principes fondateurs du Taekwondo originel : patience, persévérance (Inné), courage (Bekjol boulkoul), courtoisie, politesse (Yée heui), respect d'autrui, maîtrise de soi (Keukki), loyauté et sincérité (Yomchi).

Article 1-2 : Comportement dans le *dojang*

La première règle à respecter dans le *dojang* est la bonne harmonie avec les autres pratiquants.

1. Le pratiquant fera preuve de respect, de politesse et de courtoisie à l'égard de tous les pratiquants du *dojang* et du corps enseignant, ainsi qu'envers tous les enseignants et pratiquants d'arts martiaux.
2. Le pratiquant aura une tenue et une hygiène irréprochables. La tenue vestimentaire, le *dobok*, devra être portée propre et ajustée, avec l'écusson de l'Association, situé au niveau de la poitrine, sur le côté gauche. La ceinture sera correctement nouée.

La seconde règle à respecter est celle du salut, propre à la pratique des arts martiaux :

1. *En entrant et en sortant* du *dojang*, le pratiquant saluera respectueusement le lieu de pratique du Taekwondo pour en marquer le caractère particulier.
2. *Au commencement et à la fin de chaque cours*, le pratiquant saluera le Maître (**Sabeum nim-ké kyeung-nie**), en position **Tchalyeut**, les bras le long du corps, au signal donné par l'élève le plus ancien.
3. *Au début et à la fin de chaque exercice*, le pratiquant saluera son partenaire.

Article 1-3 : Présence dans le *dojang*

Le pratiquant sera ponctuel afin de ne pas perturber la conduite des cours. Par respect du corps enseignant et des autres pratiquants, il n'arrivera pas en retard au cours.

L'enseignant pourra d'ailleurs refuser l'accès *au dojang* à tout pratiquant se présentant en retard.

L'assiduité étant un élément essentiel de la pratique du Taekwondo, le pratiquant informera le corps enseignant de ses éventuelles absences.

Article 1-4 : Sanction.

En cas de manquement aux règles de conduite, le corps enseignant peut exclure, temporairement ou, en cas de manquement grave, définitivement, le pratiquant du lieu de pratique (*dojang*) et de l'association, ce sans aucun remboursement de tout ou partie de la cotisation annuelle.

La pratique du Taekwondo a lieu dans un *dojang* (lieu des entraînements). Dans le *dojang*, les pratiquants doivent respecter des règles strictes, de bonne conduite et de sécurité, qui font partie intégrale de l'enseignement du Taekwondo.



Article 2 : Les Règles de Sécurité

Article 2-1 : Règles générales

L'enseignement du Taekwondo repose sur le principe de la sécurité et de l'intégrité de l'ensemble de ses pratiquants. Le pratiquant remettra, au plus tard au moment de son inscription, un certificat médical attestant son aptitude physique à suivre les cours.

Au cours de l'entraînement, il réalisera les mouvements, avec dynamisme et détermination, sans prendre de risques inutiles, tant pour lui-même que pour les autres participants.

Pour éviter tout risque de blessure, les bijoux (bagues, bracelets, boucles d'oreille) et autres accessoires (lunettes, montres) sont interdits dans le *dojang*. Ils devront être retirés avant le cours.

Les ongles des mains et des pieds seront soigneusement coupés très court, pour ne risquer aucune blessure, notamment au visage. Pendant le cours, le pratiquant fera preuve de concentration, restera attentif à l'ensemble de son environnement et respectera les consignes de sécurité données.

Article 2-2 : Règles propres aux exercices avec un partenaire

Pendant les exercices, le pratiquant ne sera pas autorisé à toucher son partenaire, sauf si ce dernier porte des protections réglementaires (casque, plastron, coquille, protège avant-bras et protège-tibia, protections des mains et au niveau des pieds), à moins qu'il n'y ait été expressément invité par le corps enseignant. Même dans ce cas, l'impact sera parfaitement contrôlé et maîtrisé.

Le pratiquant s'engage à ne porter aucun coup au niveau de la tête. Un exercice à ce niveau ne pourra se faire qu'avec toutes les protections réglementaires, les techniques effectués doivent être précise et contrôlé lors des exercices de combat libre réglementaire.

Pour éviter tout risque de blessure, le pratiquant ne parlera pas pendant les cours, sauf à la demande du corps enseignant et pour signaler un danger.

Article 2-3 : Relations avec les personnes extérieures à l'Association

Le participant respectera ou fera respecter dans son entourage les règles suivantes :

L'accès au *dojang* est strictement réservé aux enseignants et aux pratiquants.

Le public extérieur n'est donc pas admis pendant les cours, à l'exception des personnes expressément autorisées par le corps enseignant.

Article 2-4 : Règles de confidentialité et de prudence

Le participant s'engage à ne pas divulguer, en dehors du *dojang* et de l'Association, les techniques enseignées pendant les cours. Il s'engage également à ne pas utiliser, à l'extérieur du *dojang* et de l'Association, les techniques enseignées, sauf en cas de légitime défense. Dans ce dernier cas, il est informé que la légitime défense relève du droit pénal en vigueur dans le pays concerné. Dans le cas d'une extrême nécessité, la défense doit être, selon la loi, proportionnée à l'agression.

Article 2-5 : Exclusion et responsabilité civile

En cas de manquement aux règles de sécurité, le corps enseignant pourra exclure temporairement du *dojang* un participant, et l'exclure, d'une manière définitive du lieu de pratique *dojang* et de l'Association, en cas de manquement grave.

En outre, le pratiquant est informé que tout manquement aux règles de sécurité est de nature à constituer une faute susceptible d'engager la responsabilité civile du pratiquant, notamment en cas de blessures occasionnées, même involontairement, au corps enseignant ou à tout autre pratiquant. Il lui tiendra donc à cœur, en tant que pratiquant, de respecter les règles de bonne conduite et de sécurité du **Règlement intérieur de l'Association Paris Taekwondo Académie**.

**FICHE D'INSCRIPTION 2017 2018**

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal/Ville : _____

Tél : _____

Mobile : _____

Adresse @ e-mail : _____

10° KEUP	9° KEUP	8° KEUP	7° KEUP
6° KEUP	5° KEUP	4° KEUP	3° KEUP
2° KEUP	1° KEUP	1° DAN	2° DAN
3° DAN	4° DAN	5° DAN	6° DAN

- Par la présente, je dégage le Paris Taekwondo Académie de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait de mon seul fait à l'intérieur du dojang.
- Je m'engage à ne pas utiliser les techniques qui me seront « enseignées » dans un but illégal, ainsi qu'à respecter le règlement intérieur du club sous peine de renvoi.
- Par ailleurs, je suis informé(e) qu'une fois versées, les cotisations ne sont pas remboursables.
- Fait à Paris, le _____ SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Utilisation du Droit a L'image**

À l'occasion des cours de taekwondo « dispensés » par l'Association vous pouvez être filmé ou photographié et l'Association souhaite faire figurer photographies et films sur son site web. Les photographies peuvent également être publiées dans la presse française spécialisée.

Ces photographie(s) et ces films ne seront accompagnés d'aucune information susceptible de vous/votre enfant rendre identifiables, votre/son nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la ou les photographie(s) ou le ou les films ne porteront pas atteinte à votre réputation/la réputation de votre enfant ou à votre/sa vie privée.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies et de ces films dans les conditions précisées ci-dessus, en nous signant et datant le présent document.

En cas de refus de votre part, la/les photographie(s) et le/les films vous représentant/représentant votre enfant sera/seront mise en ligne, publiée(s) mais votre/son visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images de manière à le rendre non identifiable.

Je soussigné(e) : Nom/Prénom _____

Adresse/code postal : _____

(RAYER LE PARAGRAPHE INUTILE)

- N'autorise pas la publication de photographie et/ou films me représentant sur le site www.paristaekwondo.com ou dans la presse française spécialisée pour ce qui est des seules photographies.

- Autorise la mise en ligne sur le site internet de l'Association Paris Taekwondo Académie accessible à l'adresse www.paristaekwondo.com des photographies et films sur lesquels j'apparais pris durant les cours de taekwondo auxquels je participe, ainsi que la publication des dites photographies dans la presse française spécialisée.

J'ai bien noté que je peux à tout moment demander à faire retirer les photographies et films mis en ligne sur le site internet de l'Association Paris Taekwondo Académie sur lesquels j'apparais, en m'adressant au président de l'association paris taekwondo académie ou le cas échéant au corps enseignant.

A _____, le _____

Signature du pratiquant(e) (et de son représentant légal le cas échéant)